

## COMMISSION MIXTE CFCP

### Procès-verbal

Réunion du 21 janvier 2016 à Choisy-le-Roi

---

Présents : M. DESMEDT, Président, B. CERVETTI et D. CHANDON, membres FFVB  
B. BELY, F. FRANCILETTE, membres LNV  
A. GUIGUET, représentante de la DTN

Assiste : A. DEBES, LNV

Absents excusés : J. HAEZEBROUCK et E. QUERARD.

---

*M. DESMEDT, Président, ouvre la séance à 10H20*

#### **INTRODUCTION DU PRESIDENT**

Un point est fait sur une réactualisation nécessaire de l'organigramme de la commission, certains des membres n'ayant plus la disponibilité nécessaire pour s'investir, J. HAEZEBROUCK et E. QUERARD.

FFVB et LNV seront mises au courant de cette nouvelle disposition, les deux instances devant être paritairement représentées.

#### **1 – POINT SUR LES CONVENTIONS - DOSSIER MEDICAL – OBLIGATIONS ENTRAINEURS – BILAN FINANCIER**

*Présentation A. GUIGUET*

Cinq Centres de Formation seulement sur vingt-trois sont à jour de ces obligations : Pays d'Aix Venelles, Asnières, Le Cannet, Narbonne et Sète. Chez tous les autres, il manque au moins l'un des éléments. Pour le critère médical, du fait que ce soit la première année de mise en place sous cette forme, c'est moins surprenant.

Pour le reste, c'est d'autant plus inquiétant que certains centres sont en année de renouvellement et se devraient d'être totalement exemplaires.

Dans les cas spécifiques et le plus rapidement possible, il sera demandé au Ministère d'avertir les jeunes et leur famille du non renouvellement d'un agrément.

Des rappels à la règle (entraîneurs n'ayant pas le diplôme requis, documents médicaux, financiers ou justificatif de scolarité non envoyés) inutilement répétés auprès de certains clubs, poussent la commission à envisager une demande de modification du règlement auprès de la CCSR, allant vers davantage de contraintes. Et que celles-ci ne portent pas seulement sur le critère du nombre minimal de joueurs(euses) à 5, mais également sur la validation de l'entraîneur, le Centre « défaillant » n'obtenant pas son appellation CFC avec toutes les conséquences sportives induites.

Egalement et pour rappel l'agrément est donné par le Ministère pour 4 ans mais des accidents de parcours peuvent intervenir. La mention CFC sur les licences des joueurs(euses) sera accordée ou pas, en fonction de la capacité des CFCP à répondre avant le début de la saison, à l'ensemble des contraintes

réglementaires du cahier des charges. Cette disposition est à proposer à l'étude de la commission centrale des statuts et règlements. Dans ce cadre, la DTN en lien avec la CCEE, demandera en fin de saison à chaque club les dispositions d'encadrement des CFCP pour la saison à venir.

Une évolution positive à noter quant à la moyenne du nombre des joueurs par CFC, qui tend vers 6 ou 7.

**Convention – Article 12.1** « Conclusion du premier contrat de joueur(euse) professionnel(le) ». Cet article devait être revu avec le Ministère pour indiquer que la proposition de contrat professionnel doit intervenir dans la dernière année de convention.

**Convention - Article 13.3** « Résiliation de plein droit » : il sera demandé de préciser si cet article s'applique également pour les jeunes en fin de cursus.

## **2 – POINT SUR LES DOSSIERS DE DEMANDE OU DE RENOUVELLEMENT DES CFCP**

*Présentation A. GUIGUET*

Sur les demandes et renouvellements d'agrément, 9 clubs sont concernés :

- Beauvais, Venelles sont en demande d'agrément.
- Asnières, Istres, Montpellier, Mulhouse, Stade Français, RC Cannes, Nice, sont en renouvellement.

Les visites des centres seront programmées entre février et avril avec les Directions Régionales.

## **3 - INDEMNITES DE FORMATION**

**Etude de tarification et barème de sortie en fin de CFCP.**

La commission propose pour la saison 2016/2017 sans modifier leur montant, à savoir :

- 4 K€ par an, plafonnés à 8 K€ pour les féminines.
- 7,5 K€ par an, plafonnés à 15 K€ pour les masculins.

## **4 – AVENIR DES CENTRES DE FORMATION**

**Championnat des centres ? - Visite des centres de formation durant l'année – Engagement dans les CDF U20**

L'état des engagements Coupe de France M20 montre que 5 clubs de Ligue AM ont participé, 7 en Ligue BM et 7 en LIGUE AF.

Après avoir débattu des avantages et inconvénients d'une compétition imposée, dédiée, son format, la composition des équipes participantes etc..., la commission laisse à la réflexion de ses futurs membres l'avenir du fonctionnement des CFC.

## **5 - VALORISATION DES CENTRES PERFORMANTS**

**Qui – Comment ?**

Regret exprimé qu'un LABEL pour les « bons élèves » (clubs) ne soit mis en place. Une pondération des critères pourrait être opérée. Les deux principaux restant cependant la réussite sportive **ET** scolaire (le double projet). Il faut insister sur les critères administratifs qui restent souvent très « limites » et sur le fait que les clubs ne surexploitent pas leurs joueurs(euses) (dont certains(nes) jouent quelquefois à trois niveaux différents, en jeunes, équipes fédérale et pro).

Un Tableau des temps de jeu donné par les clubs professionnels à leurs jeunes, produit par F. FRANCILLETTE, est analysé en séance. Il permettrait d'introduire le critère d'INTEGRATION (les clubs qui *donnent leur chance* aux jeunes). Tableau qui sera étudié lors du prochain Bureau LNV.

Ce serait une excellente base d'étude pour l'attribution d'un LABEL allant vers la reconnaissance des CFC performants, et permettre leur communication locale, à l'image des Labels « Futur, Performance et Excellence » pour les clubs fédéraux.

Un système de récompense pourrait aussi permettre de valoriser les CFCP méritants si les labels ne se mettent pas en place.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

- Dossier particulier sur une jeune de Nouvelle Calédonie et une résiliation de convention avec accord écrit des parties.
- Demande d'avoir pour la prochaine séance de la part de la DTN, un bilan de l'avancée des divers dossiers.
- Prochaine réunion de la commission fixée au 12 mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

M. DESMEDT  
Président

B. CERVETTI  
Secrétaire de séance